



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais
48400 Florac-Trois-Rivières • FRANCE

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00
Fax. +33 (0)4 66 49 53 02
info@cevennes-parcnational.fr

www.cevennes-parcnational.fr

<http://destination.cevennes-parcnational.fr>

 @Parc.national.des.Cevennes

 @PnCevennes

 Chaîne Parc national des Cévennes



Le Parc national des Cévennes

Conception : Parc national des Cévennes, juin 2018 • Crédit photo de couverture : DU BOISSERRANGER, Jean



Un territoire exceptionnel



Le Parc national des Cévennes est un territoire de moyenne montagne dont les patrimoines naturel, culturel et paysager remarquables ont justifié la création en 1970 et la mise en place d'une gestion et d'une protection confiées à un établissement public sous tutelle du ministère chargé de l'écologie. Il est le plus vaste des parcs nationaux de France métropolitaine et le seul dont le cœur, zone protégée et réglementée, accueille une population permanente significative. Les interactions homme-nature, construites au fil des siècles, fondent la richesse de sa biodiversité, la qualité de ses paysages et son foisonnement culturel. Le climat, l'altitude et la géologie, fortement contrastés, ont influencé l'implantation et les activités humaines, l'architecture, les paysages, la végétation et la faune, créant ainsi un territoire d'une grande diversité.



En 1985, le Parc national est désigné réserve de biosphère par l'Unesco pour l'équilibre réussi entre l'homme et la nature, et pour le processus dynamique qui associe les acteurs locaux au développement durable du territoire.



En 2011, les paysages culturels agropastoraux des Causses et des Cévennes sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité. Le Parc national participe à la gestion de ce Bien.



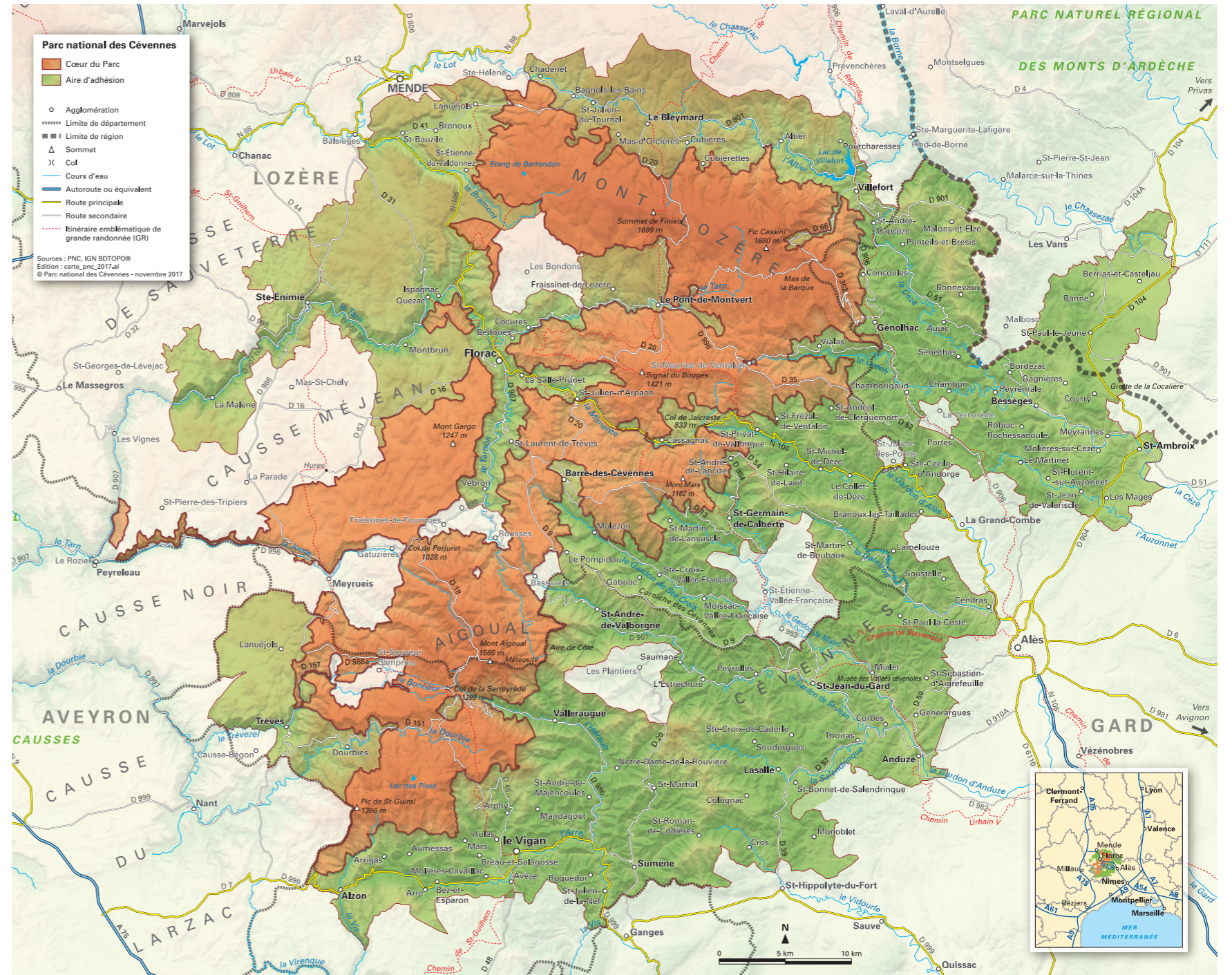
En 2016, la qualité de son ciel étoilé et la beauté de ses paysages nocturnes ont conduit le Parc national à se porter candidat au label Réserve internationale de ciel étoilé.

Carte d'identité du Parc national



- > Superficie totale : 2 973 km²
- > Cœur : 938 km² • Aire d'adhésion : 2 035 km²
- > 3 départements : Lozère, Gard et Ardèche
- > 120 communes, dont 48 pour partie en cœur et 111 adhérentes à la charte

- 67 800 habitants, dont 700 en cœur
- 11 000 espèces végétales, dont 2 300 plantes à fleurs et 48 endémiques
- 2 500 espèces animales, dont 45 % des vertébrés de France
- Plus de 2 000 km² de forêt dont 642 km² dans le cœur
- 168 types de milieux naturels dont 74 d'intérêt communautaire
- 28 sites Natura 2000



Les causses et les gorges



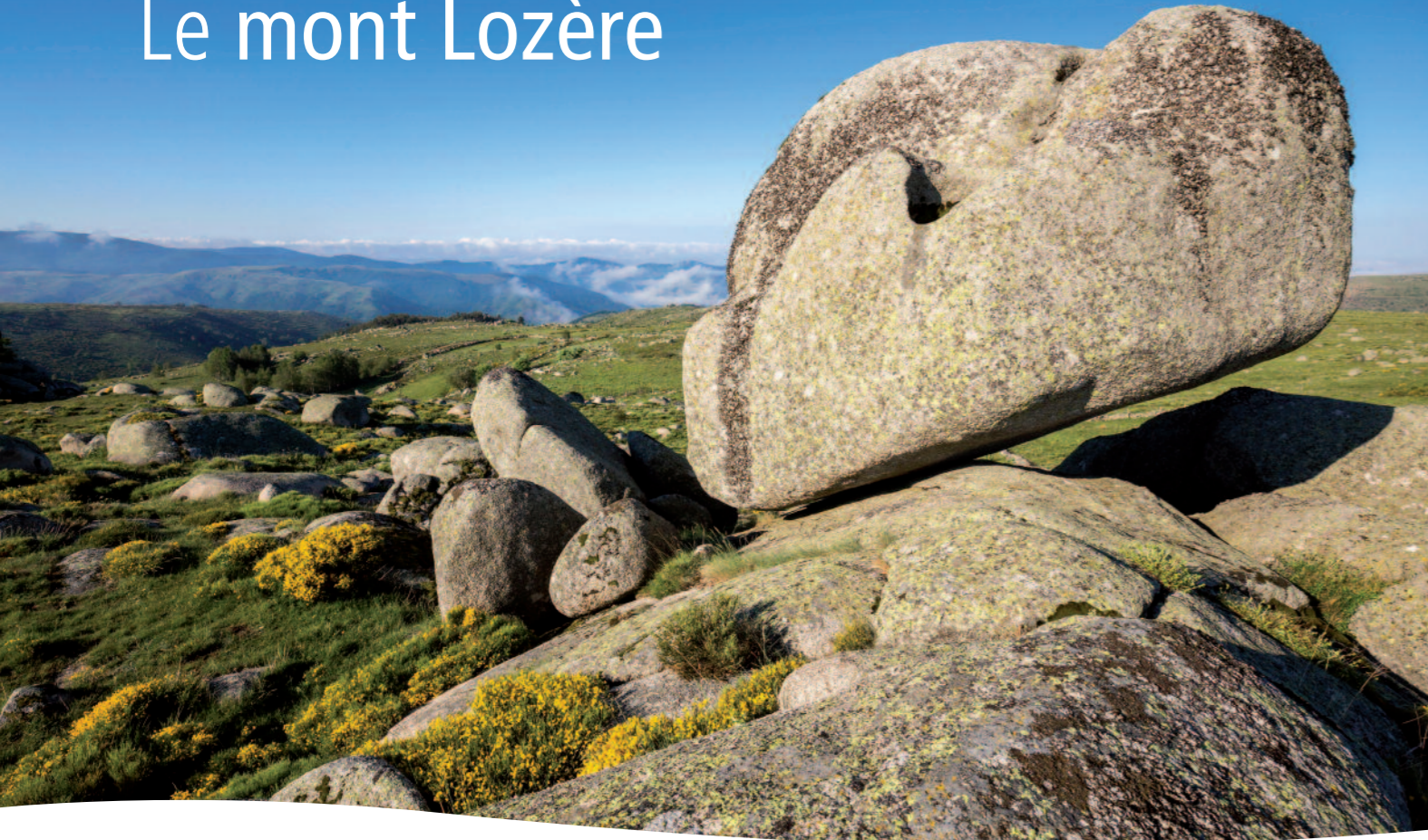
Les vastes plateaux calcaires du Méjean et de Sauveterre, entre 700 et 1 200 mètres d'altitude, sont isolés les uns des autres par les profondes gorges du Tarn et de la Jonte. Sur les causses, l'eau est rare en surface car elle s'infiltré dans la roche, offrant ainsi un monde souterrain complexe (gouffres, cavités fossiles). Les paysages y sont façonnés par l'activité multimillénaire de l'agropastoralisme : en parcourant ces terres, les troupeaux ont favorisé la formation de vastes étendues de pelouses à caractère steppique. Ces pelouses constituent un habitat idéal pour de nombreuses espèces rares comme l'apollon, grand papillon de jour ou le sabot de Vénus, orchidée au labelle en forme de sabot ventru.



Le massif de l'Aigoual

Partagé entre un versant atlantique tout en rondeurs granitiques et un versant méditerranéen aux pentes vertigineuses creusées dans le schiste, le relief contrasté du massif de l'Aigoual en fait le lieu de tous les records : pluie et neige intenses, vents violents, brouillard persistant. Les paysages essentiellement forestiers résultent d'un ambitieux programme de reboisement mené à la fin du XIX^e siècle. Transhumance sur les hautes terres, sylviculture, élevage de chèvres et cultures sur terrasses dans les vallées constituent les principales activités humaines du territoire. Les forêts sont peuplées par la chouette de Tengmalm, le pic noir et les nombreux insectes consommateurs de bois mort. L'Aigoual a également la particularité d'accueillir une espèce introduite en 1950 : le mouflon.

Le mont Lozère



Les vallées cévenoles

Cols, sommets aplanis, landes, chaos rocheux, zones humides, pâtures et boisements contribuent à la diversité des milieux de ce massif granitique. Le mont Lozère offre au Parc national des Cévennes son point culminant, le pic de Finiels (1 699 m). Le climat est rude : à la fraîcheur et la lumière de l'été succèdent le vent, la glace et la neige de l'hiver. Les principales activités économiques se concentrent autour de l'élevage bovin et de la pratique de la transhumance. Les forêts abritent notamment le grand tétras ainsi que des populations de cerfs et de chevreuils. Les tourbières et les landes à bruyère conviennent bien au lézard vivipare pour sa reproduction. Au-dessus des landes, on peut apercevoir plusieurs espèces de rapaces : busards, faucons crécerelles et circaètes Jean-le-Blanc.

Châtaigniers et chênes verts se partagent ce territoire schisteux, marqué par de longues vallées profondes et encaissées, les *valats*, séparées par des reliefs aux crêtes aigües, les serres. Dans ces espaces de fortes pentes, les terrasses et murets en pierres sèches scandent un paysage bâti par l'homme. L'élevage des chèvres et la fabrication du Pélardon, fromage AOP, la production et la transformation des châtaignes, représentent les principales activités économiques du massif. La diversité des milieux entraîne une richesse de la faune : castors et loutres dans les cours d'eau, chouettes, oiseaux, genettes, chauves-souris, insectes et écureuils dans les vieux châtaigniers ou encore salamandres tachetées, sangliers et cervidés dans les forêts.

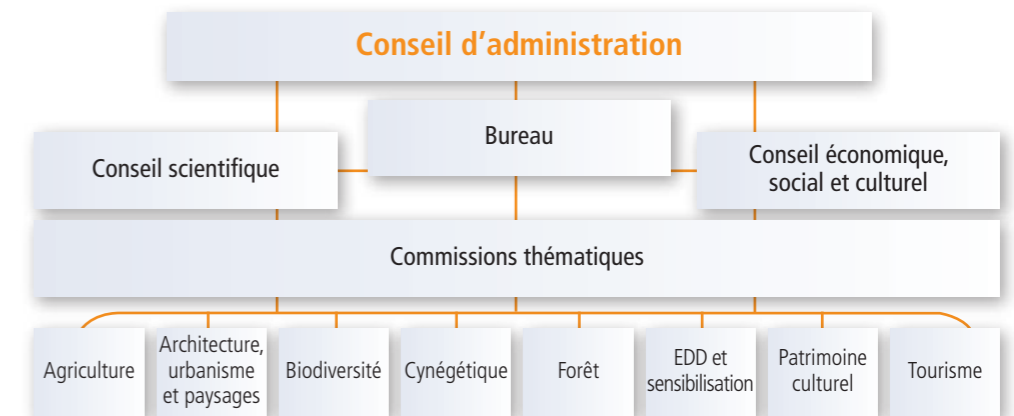
L'établissement public



Dans chaque massif, une dizaine d'agents issus des trois services techniques travaillent avec les élus, habitants, agriculteurs, forestiers, professionnels du tourisme pour accompagner leurs projets dans le respect de la réglementation liée au cœur de Parc. Cette équipe pluridisciplinaire est animée par un délégué territorial, représentant local de la directrice. La déléguée territoriale *Basses Cévennes* fait appel aux équipes techniques des massifs *Vallées cévenoles* et *Mont-Lozère*.

> La gouvernance

L'établissement public est gouverné par un conseil d'administration (CA). Celui-ci peut déléguer une partie de ses prérogatives à son bureau ou à la directrice de l'établissement. Le CA est par ailleurs assisté d'instances consultatives : le conseil scientifique (CS), 8 commissions thématiques et le conseil économique, social et culturel (CESC) qui réunit des membres de toutes les commissions.



> Trois missions régaliennes

L'Etat a fixé trois grandes missions aux établissements publics des parcs nationaux :

- connaître et protéger les patrimoines ;
- accompagner le territoire vers un développement durable ;
- accueillir et sensibiliser les publics.

> Une organisation adaptée

L'établissement public du Parc national des Cévennes est organisé de manière à répondre au mieux à ces objectifs. Outre la direction et le secrétariat général, les équipes (environ 80 agents) sont constituées en trois grands services, correspondant aux trois missions de l'établissement : accueil et sensibilisation, connaissance et veille du territoire, développement durable. Les personnels sont répartis entre le siège (Florac) et quatre massifs : Aigoual, Causses- Gorges, Mont-Lozère et Vallées cévenoles.

> Le conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration (CA) sont nommés par le ministre chargé de l'écologie. Le CA est l'expression de la gouvernance locale du Parc national. Il est composé de 52 membres :

- 7 représentants de l'État
- 23 représentants des collectivités territoriales (régions : 2, départements : 7, intercommunalités : 8, communes : 6)
- 21 personnalités (14 à compétence locale, 5 à compétence nationale, la présidente du conseil scientifique, le président de l'association cynégétique)
- 1 représentant du personnel



Connaître et protéger les patrimoines

> La stratégie scientifique

A dossée à la charte, projet du territoire pour quinze ans, la stratégie scientifique 2014-2029 fixe les orientations et les priorités en matière d'acquisition et de partage des connaissances sur les patrimoines. Elle porte aussi l'ambition d'anticiper et d'accompagner les dynamiques sociales et économiques et les grandes mutations environnementales. Concernant la biodiversité, six groupes d'espèces prioritaires, en accord avec les programmes nationaux et les indicateurs de fonctionnement ou de changement des populations, sont identifiés et font l'objet d'inventaires et de suivis.

> La réintroduction des vautours

La réintroduction des vautours menée dès les années 1980 dans les Grands Causses en collaboration avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) est reconnue au niveau mondial : en 2017, on dénombre 577 couples de vautours fauves, 27 de vautours moines et 2 de vautours percnoptères – rapace migrateur revenu spontanément au milieu des années 1980. Depuis 2012, le gypaète barbu fait lui aussi l'objet d'un programme de réintroduction soutenu par l'Europe : 9 individus planent au-dessus des causses... et bien plus loin encore !

> La protection des patrimoines forestiers

Les forêts anciennes – qui existaient en 1850 et dont l'état boisé perdure depuis - sont de remarquables réservoirs de biodiversité. Elles font l'objet d'un plan d'actions de préservation multipartenarial soutenu financièrement par l'Europe et l'Etat. Par ailleurs, pour protéger les milieux forestiers, une trame de vieux bois est définie à trois échelles spatiales : celle du massif, avec les forêts "à vocation de libre évolution" ; celle du peuplement forestier, avec le réseau d'îlots de sénescence et enfin celle des arbres d'intérêt écologique.

> Connaissance et protection des mégalithes

L'établissement public contribue à la connaissance, la protection et la valorisation du patrimoine mégalithique du Parc national. Les hautes terres du territoire sont en effet ponctuées de nombreux menhirs et dolmens. Les mégalithes font l'objet d'un programme d'inventaire, de mesures conservatoires et de restauration, mené en collaboration avec la direction des affaires culturelles de la région Occitanie - Pyrénées Méditerranée. Sur le terrain, les agents de l'établissement viennent en appui au service régional de l'archéologie dans

l'identification de nouveaux sites et la préservation des mégalithes exposés à des risques d'altération ou de destruction.

> Sauvegarde et valorisation du bâti ancien

Le patrimoine bâti du Parc national des Cévennes est reconnu pour son très bel état de conservation. Une réglementation très précise a en effet été mise en place dès 1978 dans le cœur du Parc. Elle s'accompagne d'une politique de soutien financier aux habitants pour les surcoûts architecturaux. La restauration des constructions anciennes et des éléments bâtis du paysage, les savoir-faire traditionnels et les matériaux locaux sont privilégiés.

> L'accompagnement des atlas de la biodiversité communale

L'établissement appuie les communes volontaires du territoire dans une démarche d'atlas de la biodiversité communale (ABC). Cette démarche participative vise à mieux connaître la biodiversité locale, partager cette connaissance, identifier les enjeux et proposer des pistes d'actions prenant en compte cette richesse. Toutes les compétences sont mobilisées : réseaux de naturalistes amateurs et professionnels, habitants, élus et agents du Parc national. Quatre communes ont démarré un ABC en 2017. Cinq autres les rejoignent en 2018.



Accompagner le territoire vers un développement durable

> Le soutien à l'agropastoralisme


Le Parc national œuvre pour le maintien de l'agropastoralisme, activité multimillénaire indispensable à la préservation des grands milieux ouverts, de la biodiversité et des paysages reconnus par l'Unesco en 2011. Pour pérenniser la transhumance, il contribue au confort des bergers, à la sécurité des troupeaux et à la bonne gestion des estives : appui aux groupements pastoraux, aide à certains aménagements (parcs de nuit...), construction de cabanes pastorales (5 nouvelles en 2017). L'établissement soutient aussi le renouveau de la filière laine : formations à la tonte et au tri de la laine, Journée de la laine pour faire connaître éleveurs de races traditionnelles et artisans lainiers locaux, vente des produits fabriqués avec ces laines dans les maisons du Parc.

Plus globalement l'établissement et les partenaires de la charte contribuent à la pérennisation d'une agriculture respectueuse de la biodiversité et de l'environnement et gestionnaire des paysages, notamment grâce à la promotion des pratiques agro-écologiques et de l'agriculture biologique.

> La promotion de l'écotourisme

Depuis sa création, l'établissement soutient le tourisme durable ; un réseau d'une centaine de prestataires touristiques du territoire, animé par l'association Cévennes Ecotourisme, s'est engagé auprès de lui dans la Charte européenne du tourisme durable. Aujourd'hui, il construit et promeut, avec les professionnels du secteur, une destination touristique « Parc national des Cévennes » fondée sur les principes de l'écotourisme (<http://destination.cevennes-parcnational.fr>). La marque *Esprit parc national* est un outil au service de cette destination.

> Le déploiement de la marque *Esprit parc national*

La marque *Esprit parc national* privilégie l'économie locale en valorisant des services touristiques - hébergements, restaurants, sites de visite, sorties de découverte, séjours - et des produits du terroir - vin, miel, viande, fruits et légumes, produits laitiers - proposés par des acteurs locaux qui partagent les valeurs du Parc national et sont soucieux de la préservation et de la promotion de ce territoire d'exception. Fin 2017, le Parc national compte 62 prestataires touristiques et 21 producteurs agricoles bénéficiaires de la marque  (www.espritparcnational.com).

> La consolidation des filières « pierre sèche » et « lauze »

L'établissement travaille depuis plus de 15 ans à la structuration d'une filière « pierre sèche ». Il a contribué à la naissance du processus de professionnalisation de la construction en pierre sèche dans les Cévennes, avec la création de l'association des Artisans bâtisseurs en pierres sèches (ABPS) et de l'école professionnelle de la pierre sèche, située à l'Espinas en cœur de Parc. Par ailleurs, les lauzes calcaire et schiste sont les matériaux de couverture traditionnels imposés dans le cœur du Parc. Le projet Laubamac dans lequel le Parc national est engagé a pour objectif de consolider ces trois filières dont la pérennité constitue un enjeu patrimonial et économique : les savoir-faire qui y sont associés ont une forte valeur ajoutée et génèrent des emplois.



> Les publications

La revue *de serres en valats* est diffusée gratuitement à tous les habitants du territoire. Deux fois par an, elle propose un dossier thématique et des sujets d'actualité pour mieux connaître et comprendre les actions de l'établissement. Par ailleurs, l'établissement publie régulièrement des ouvrages destinés au grand public seul ou en co-édition.

> Les animations du Parc

L'établissement propose chaque année un programme d'animations gratuites, sur l'ensemble du territoire, pour sensibiliser tous les publics aux richesses du Parc national et aux actions de l'établissement. L'été, en semaine, les balades et visites, découvertes de la faune et de la flore, rencontres avec les agents du Parc sont favorisées. Au printemps et à l'automne, des événements sont organisés le week-end par le Parc et ses partenaires, en lien avec leur actualité et les manifestations nationales.

> L'éducation au développement durable auprès des scolaires

Avec le programme "J'apprends avec le Parc", l'établissement propose aux enseignants des écoles et collèges du Parc national d'engager leurs élèves dans un parcours d'éducation au territoire, à son environnement et à ses patrimoines. Il offre un accompagnement pédagogique gratuit à des projets d'éducation au développement durable d'une année scolaire complète. Plusieurs thèmes sont proposés chaque année, en lien avec les grands domaines d'EDD déterminés par l'Education nationale - protection de la biodiversité, impact de l'homme sur les paysages, gestion durable d'un territoire - et avec l'actualité du Parc national.

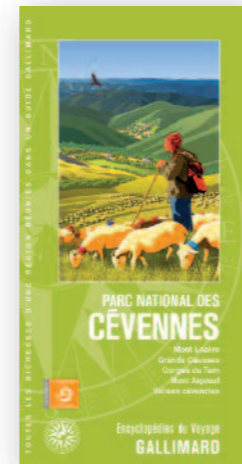
> Les sites et sentiers d'interprétation

L'établissement coordonne sur l'ensemble du territoire un réseau d'interprétation composé de 46 sentiers, sites et musées, qui offre des clés de lecture des patrimoines naturel, culturel et paysager du Parc national et permet de faire comprendre au public leur signification, leur valeur et l'enjeu de leur préservation. Cette interprétation, indissociable de « l'esprit du lieu », se fait nécessairement sur site, enrichie par des échanges entre les visiteurs et les habitants.

Accueillir et sensibiliser les publics

> Les maisons, relais d'information et points info du Parc

L'établissement accueille les visiteurs dans ses « maisons », à Florac, à Génolhac et au col de la Serreyrède. Le public y trouve informations et conseils personnalisés, documentation gratuite, ouvrages à la vente. Des expositions et des espaces audiovisuels permettent de valoriser le travail de l'établissement et de ses partenaires. D'autres lieux d'accueil, les relais d'information du Parc, sont répartis sur l'ensemble du territoire : il s'agit d'offices de tourisme et de sites touristiques. Situés sur des emplacements stratégiques, de grands panneaux d'information complètent ce dispositif d'accueil.



La charte



> La charte du Parc national des Cévennes a été approuvée en conseil d'Etat par décret n° 2013-995 du 8 novembre 2013. Elle définit le projet du territoire pour quinze ans. Elle concerne à la fois le cœur et l'aire d'adhésion. Cent-onze communes ont adhéré à ce projet collectif en faveur de la protection et du développement du territoire, et d'un mode de vie harmonieux et durable.

Elle est composée de huit axes stratégiques :

- Faire vivre notre culture
- Protéger la nature, le patrimoine et les paysages
- Gérer et préserver l'eau et les milieux aquatiques
- Vivre et habiter
- Favoriser l'agriculture
- Valoriser la forêt
- Dynamiser le tourisme
- Soutenir une chasse gestionnaire



> Les engagements des communes

L'implication et la mobilisation des communes qui ont adhéré à la charte est un élément essentiel à la réussite du projet de territoire. Les communes adhérentes sont concernées par trois niveaux d'engagement : des engagements minimaux prévus par la loi, des engagements collectifs décidés par le territoire, des engagements individuels inscrits et planifiés dans des conventions d'application pluriannuelles.

> La modernisation de l'éclairage public

La première génération de conventions d'application de la charte témoigne de la priorité donnée par les communes à certains engagements, dont la modernisation de l'éclairage public. L'établissement accompagne la dynamique qui vise à réduire la pollution lumineuse, moderniser les équipements et les modalités de l'éclairage public afin de préserver la qualité du ciel nocturne, véritable patrimoine à protéger et valoriser, notamment à travers le label Réserve internationale de ciel étoilé.

> La démarche "zéro pesticide"

Les communes ont également été nombreuses à s'engager dans la démarche « zéro pesticide » pour l'entretien des espaces publics : l'établissement organise des journées de formation à destination des agents communaux et fait bénéficier quarante communes d'un diagnostic et d'un programme d'évolution de leurs pratiques.

